



Communiqué de presse

La CIPR a 70 ans La mise en œuvre du programme Rhin 2040 est engagée

La Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR), une des commissions intergouvernementales de bassin les plus renommées en raison de ses succès, fête ses 70 ans en juillet 2020. Le bilan du programme [Rhin 2020](#) est un exemple particulièrement illustrateur de cette réussite. Le programme Rhin 2040 qui lui succède a été adopté en Conférence ministérielle sur le Rhin de février 2020 à Amsterdam pour les futurs défis que la CIPR entend relever. Les États du bassin du Rhin entament à présent les premières étapes de mise en œuvre de ce nouveau programme.



Assemblée plénière organisée pour la première fois sous forme de visioconférence

Veronica Manfredi, Présidente de la CIPR, et Olivier Thibault, Directeur de l'eau de la France, pays hôte de l'Assemblée plénière qui devait initialement avoir lieu à Strasbourg, ont souhaité la bienvenue à la cinquantaine de participant·e·s à cette visioconférence trilingue.

Les États du bassin du Rhin et l'UE misent sur un milieu aquatique sain et résilient

70 ans après la fondation de la CIPR le 11 juillet 1950, la protection de l'environnement et de la nature est plus que jamais d'actualité. Veronica Manfredi souligne à ce propos : « Aujourd'hui, à l'opposé de la situation que l'on connaissait il y a 70 ans, une approche intégrée est essentielle. Lorsqu'ils sont préservés avec leurs fonctionnalités, les milieux naturels hébergent une riche biodiversité. Leur résilience aux effets négatifs, ceux du changement climatique par exemple, augmente et ils agissent positivement sur la santé humaine, ce dont profite la société dans son ensemble ».

Le fait que l'Union européenne débloque des moyens financiers considérables dans le cadre du « [Pacte Vert pour l'Europe](#) » et de la nouvelle Stratégie sur la biodiversité n'est

pas le fruit du hasard. Ces fonds serviront entre autres à restaurer et gérer des cours d'eau à écoulement libre et les milieux alluviaux.

Le programme [Rhin 2040](#) adopté par la 16^e Conférence ministérielle sur le Rhin tenue le 13 février 2020 à Amsterdam, assorti d'objectifs concrets portant entre autres sur la restauration de zones alluviales, sur la réduction de micropolluants dans les eaux et sur l'amélioration de la continuité pour les poissons, est en pleine cohérence avec les approches européennes et arrive donc à point nommé.

Premières mesures de mise en œuvre du programme Rhin 2040

Les États du bassin du Rhin et la CIPR prennent les premières mesures pour engager la mise en œuvre du programme Rhin 2040.

Un des objectifs novateurs du programme est par exemple la réduction des apports de micropolluants issus de médicaments, d'agents de contraste radiographiques et de produits phytosanitaires d'au moins 30 % à l'horizon 2040 dans le Rhin et ses affluents. Pour vérifier l'évolution des réductions d'apports, la Conférence ministérielle sur le Rhin a chargé la CIPR de mettre au point d'ici 2021 un système commun d'évaluation. Le groupe d'experts MICROMIN récemment mis en place à cette fin a engagé ses travaux en juin 2020.

Un autre objectif important poursuivi de longue date est celui de la continuité du cours du Rhin et de ses affluents pour les poissons. Grâce aux investissements de grande ampleur réalisés, les voies de migration ont été rétablies sur des centaines de kilomètres du Rhin et les États travaillent à présent en commun pour rendre franchissables à court terme les derniers obstacles qui entravent encore la migration des poissons.

Un groupe d'experts évalue actuellement l'évolution des biotopes le long du Rhin en s'appuyant sur les techniques innovantes de l'imagerie satellitaire. Au cours des vingt dernières années, environ 140 km² de zones alluviales qui avaient disparu ont été restaurés et 200 autres km² doivent être redynamisés d'ici 2040.

Malgré la croissance démographique et l'extension du tissu urbain qui y est liée, les risques d'inondation doivent être abaissés de 15 % supplémentaires sur le Rhin au cours des deux prochaines décennies par rapport à 2020. La CIPR met ici à la disposition des États l'outil « FloRiAn » applicable au bassin du Rhin dans son ensemble pour évaluer ces risques.

Contact pour toutes questions

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)
Marc Daniel Heintz
[marcdaniel.heintz\(at\)iksr.de](mailto:marcdaniel.heintz(at)iksr.de)

La CIPR en bref

La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Union européenne coopèrent depuis 70 ans, dans le cadre d'une convention internationale, au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) pour concilier les nombreux usages et intérêts de protection de ce fleuve et de son bassin. La coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein, à l'Italie et à la Belgique/Région Wallonne pour coordonner la mise en œuvre de directives européennes.

Veronica Manfredi, membre de l'Union européenne, est l'actuelle Présidente. La Présidente et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenz (Allemagne).

En reconnaissance de ses travaux et de ses succès, la Commission s'est vu décerner l'European Riverprize en 2013 et l'International Thiess Riverprize en 2014. Pour plus d'informations sur la CIPR, veuillez consulter le site www.iksr.org/fr.